

DÉCISION MUNICIPALE



**N° 047 / 2024
DU 04 JUILLET 2024**

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE PARTIE D'UN TERRAIN SITUÉ
6, ALLÉE DU BOIS GAMAST AU PROFIT DE M. ANTOINE CONSTANTIN**

Nous, Maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire une partie de ses attributions, notamment pour décider au nom de la commune de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu l'arrêté n°5 / 2024 en date du 24 janvier 2024 portant délégation de signature à Sandrine Rebelo, Directrice Générale des Services,

Considérant que la Ville de Laval est propriétaire d'un terrain situé au 6, Allée du Bois Gamast à Laval et cadastré section BM numéro 0163 d'une contenance de 96a 45ca.

Considérant M. Antoine CONSTANTIN s'est porté preneur d'une partie du terrain d'environ 5000 m² pour un usage de petit maraîchage, fruitiers et pâturage

Qu'il est proposé de conclure une convention de mise à disposition sur la partie de parcelle demandée,

DÉCIDONS

Article 1er

La convention au profit de Monsieur Antoine Constantin pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée section BM numéro 163, située 6, Allée du Bois Gamast à Laval, pour une surface d'environ 5000 m² est approuvée.

Article 2

La convention prend effet au 1^{er} Juillet 2024 pour une durée d'un an. Elle pourra être reconduite d'année en année par tacite reconduction sans que la durée totale ne puisse excéder 12 ans.

Article 3

La mise à disposition s'effectuera moyennant une redevance d'un montant de 75 €/ an, non révisable

Article 4

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer la convention ainsi que tout document cet effet.

Article 5

Il sera rendu compte au conseil municipal de la présente décision.

Article 6

Madame la Directrice Générale des Services de la ville est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Signé : Sandrine Rebelo